



Terres citoyennes albigeoises

Société Civile d'Exploitation Agricole à capital variable,
Siège social : 138 chemin du Serayol Haut – 81 380 Lescure d'Albigeois
890 255 847 RCS d'Albi

Assemblée des associé·e·s du 09 avril 2022

Procès – Verbal

Le neuf avril de l'an deux mille vingt deux, à quinze heures trente, les associé·e·s de la société ci-dessus désignée se sont réuni·e·s en assemblée, sur convocation de la gérante.

Marion FREBOURG, gérante, prend la parole pour accueillir les associé·e·s. et déclare l'Assemblée des associé·e·s ouverte.

Feuille de présence

Chaque membre présent·e de l'assemblée signe la feuille de présence.

Quorum

L'ensemble des associé·e·s étant présent·e·s, l'assemblée réunit le quorum requis et peut valablement délibérer.

Documents et rapports soumis à l'assemblée

Mme la gérante rappelle que chacun.e des associé.e.s a été destinataire de la convocation à la présente assemblée, avec l'ordre du jour et la proposition de résolution.

Ordre du jour

Mme la gérante rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. approbation des comptes du 1^{er} exercice, du 27 octobre 2020 (date d'immatriculation de la société) au 31 décembre 2021, et du rapport d'activités de l'exercice 2020-2021 et d'orientations pour l'exercice 2022
2. Constat de la démission de 3 associés exploitants et de l'évolution du capital
3. Questions diverses

Mme la gérante propose aux associé.e.s d'examiner successivement l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

1. 1ère résolution : approbation des comptes du 1^{er} exercice et du rapport d'activités et d'orientations

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels du 1^{er} exercice (du 27 octobre 2020, date d'immatriculation de la société, au 31 décembre 2021), du rapport d'activités du 1^{er} exercice et d'orientations pour l'exercice 2022, approuve ces comptes et ce rapport, lesquels font apparaître un résultat égal à zéro.

En conséquence, l'assemblée générale donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité, avec 100 % des voix « pour », 0 % des voix « contre », et 0 % d'abstention.

2. Constat de la démission de 3 associés exploitants, et de l'évolution du capital.

Conformément à l'article 12 des statuts, la qualité d'associé.e peut se perdre par la démission de cette qualité notifiée par écrit à la gérante et prend effet immédiatement.

L'assemblée des associés constate ainsi la démission de 3 associés exploitants :

- Mme Stéphanie RAYMOND, en date du 03 janvier 2022
- M. Alexandre COUSIN, en date du 15 janvier 2022
- M. Sylvain PICARD, en date du 30 janvier 2022

L'assemblée des associés constate en conséquence l'évolution du capital variable de la société, qui passe de 1000€ à 920 €. Le registre des parts sociales mis à jour est annexé au présent Procès Verbal.

L'assemblée des associés donne tout pouvoir au porteur d'une copie du présent PV pour effectuer les démarches administratives auprès du CFE.

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'est mentionnée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Conformément aux statuts, le présent procès-verbal est établi et signé par la gérance, ou à défaut deux associé.e-s présent.e-s.

La gérante,



Marion FREBOURG-MILLER

S.C.E.A. Terres Citoyennes Albigeoises
Annexe au P.V. de l'Assemblée des associés du 09 avril 2022 :
Registre des titres

I. pour mémoire : à la création de la société, immatriculée le 27 octobre 2020 :

n°	associé	catégorie *	Nombre de parts	Montant des parts	Date d'entrée
1	SCIC-SA Terres citoyennes albigeoises	1	90	900 €	Création
2	Association Terres citoyennes albigeoises	2	1	10 €	Création
3	Marion FREBOURG-MILLER	3	1	10 €	Création
4	Stéphanie RAYMOND	3	4	40 €	Création
5	Alexandre COUSIN	3	2	20 €	Création
6	Sylvain PICARD	3	2	20 €	Création
Total			100	1000 €	

II. Nouvelle situation constatée à l'issue de l'AG du 09 avril 2022 :

1/ associés sortants :

n°	associé	catégorie *	Nombre de parts	Montant des parts	Date de sortie
4	Stéphanie RAYMOND	3	4	40 €	03.01.2022
5	Alexandre COUSIN	3	2	20 €	15.01.2022
6	Sylvain PICARD	3	2	20 €	30.01.2022
Total			8	80 €	

2/ associés restants:

n°	associé	catégorie *	Nombre de parts	Montant des parts	Date d'entrée
1	SCIC-SA Terres citoyennes albigeoises	1	90	900 €	Création
2	Association Terres citoyennes albigeoises	2	1	10 €	Création
3	Marion FREBOURG-MILLER	3	1	10 €	Création
Total			92	920 €	

* catégories d'associés, définies à l'article 10 des statuts :

1. catégorie d'un associé non exploitant, garant de l'activité de la société = SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises
2. catégorie d'associés non exploitants, soutiens de l'activité de la société
3. catégorie d'associé-es exploitant-es